



PLAN D'ACTION

BOURG-EN-BRESSE

LA RENATURATION EN VILLE

Déminéraliser et végétaliser les parkings
de Bourg-en-Bresse



UN CONSTAT : BOURG-EN-BRESSE, VILLE ENCORE TROP MINÉRALISÉE

En 2021, la loi Climat et Résilience a mis en avant le concept de renaturation, à savoir les « actions d'aménagement destinées à réduire le degré d'anthropisation d'un espace ». La renaturation s'impose comme un enjeu essentiel de demain en ce qu'elle contribue à rétablir le lien entre territoires et nature tout en assurant la **résilience écologique** face aux défis du XXI^e siècle.

À **Bourg-en-Bresse**, la réduction progressive des espaces verts au profit de l'urbanisation (voiries, parkings, bâtiments) a fragmenté les corridors écologiques tels que la **Reyssouze** et le **bois de Seillon**. La renaturation vise à reconnecter ces milieux naturels afin d'offrir des habitats diversifiés à la faune et à la flore locale. Elle permet également de faire face à la recrudescence des épisodes de chaleur et de sécheresse **en végétalisant la ville, en créant des zones humides et en désimperméabilisant les sols**, contribuant ainsi à améliorer le cadre de vie et à renforcer la résilience écologique du territoire.

En pleine transition écologique, la ville de Bourg-en-Bresse explore aujourd'hui des solutions innovantes pour **transformer ses espaces urbains (trop) minéralisés en zones vivantes et durables**. Parmi ces espaces, les **parkings de grande surface** représentent à la fois un enjeu environnemental et une opportunité d'améliorer le cadre de vie.



UNE SOLUTION CONCRÈTE : LA VÉGÉTALISATION DU PARKING DU CHAMP DE FOIRE

Les parkings, souvent vastes et imperméables, posent plusieurs problèmes :

- **Îlots de chaleur urbains** : l'enrobé bitumineux foncé et le béton accumulent la chaleur, augmentant la température locale.
- **Ruissellement des eaux pluviales** : les sols imperméables empêchent l'infiltration naturelle, surchargeant les réseaux d'assainissement.
- **Biodiversité réduite** : ces surfaces offrent peu d'habitats pour la faune et la flore locales.
- **Impact visuel et bien-être** : des parkings trop étendus peuvent nuire à l'esthétique urbaine et à la qualité des espaces publics, limitant la hausse des biens immobiliers environnants.

La **renaturation des parkings** vise à transformer ces espaces en **milieux perméables, végétalisés et multifonctionnels**, tout en maintenant leur usage principal de stationnement lorsque cela est nécessaire.



Le parking du Champ de Foire, avec ses 30 000 mètres carrés en plein centre de Bourg-en-Bresse, représente une formidable opportunité pour créer un poumon vert urbain, renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants.



Parking du Champ de Foire – La zone en bleu correspond aux différentes zones du parking du champ de foire.

Le **parking du Champ de Foire**, avec ses **2 200 places gratuites**, est un espace majeur pour la ville de Bourg-en-Bresse. Il s'agit du lieu idéal pour un projet de renaturation car il est situé en plein milieu urbain et représente 75 % de l'offre de stationnement. Actuellement entièrement minéralisé, il représente une grande surface imperméable qui contribue à créer des **îlots de chaleur urbains** et au **ruissellement important et accéléré des eaux pluviales**.

Le projet vise à **transformer partiellement ce parking en un espace multifonctionnel et écologique**, tout en conservant son rôle de stationnement pour les usagers et les événements. L'idée est de réintroduire de la nature sur une partie du parking du champ de foire tout en **maintenant sa vocation de lieu de rassemblement pour différents événements et manifestations locales**.

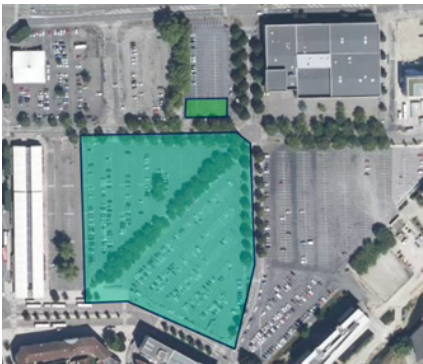
Comme indiqué dans le PLU de la commune, ce parking représente **un fort enjeu car il est l'espace public le plus fréquenté de la ville**. Cependant il est qualifié de « **peu agréable à traverser** ». Les critiques portent principalement sur l'insuffisance d'espaces verts et sur les risques liés à la circulation. En effet, ce vaste parking encourage fortement l'usage de la voiture en centre-ville.

VÉGÉTALISER LE PARKING DU CHAMP DE FOIRE : LE PLAN D'ACTION

- **Désimperméabiliser partiellement le parking** pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et réduire les îlots de chaleur en renaturant les sols et en installant des ombrières végétalisées ;
- Intégrer des **espaces naturels visibles** et pédagogiques comme une micro-forêt, offrant une plantation rapide ;
- Moderniser les liaisons douces avec un **revêtement clair et perméable** pour réduire l'effet d'îlot thermique sur les allées piétonnes et cyclables et favoriser l'infiltration de l'eau ;
- **Installer des capteurs pour l'arrosage intelligent** et maîtriser la ressource en eau : capteur connecté qui mesure en temps réel les conditions du sol et de l'environnement pour piloter l'irrigation et déclencher l'arrosage quand c'est nécessaire ;
- **Conserver une zone de parking sans renaturation** pour les événements.



SCÉNARIO DE RENATURATION ÉQUILIBRÉ :



Zones de renaturation du parking du champ de Foire – La zone en bleu correspond à la partie stationnement végétalisé. En vert, la micro-forêt et le reste sont conservés à l'état d'origine.

- Création de zones de stationnements végétalisées : 19 500 m²
- Création d'une micro-forêt : 500 m²
- Plantation très dense d'espèces locales et diversifiées, réparties sur plusieurs strates végétales
- Remplacement des allées piétonnes et cyclables avec des revêtements clairs et perméables
- Installation d'un système d'arrosage intelligent
- Conservation d'un espace évènementiel : 10 000 m²

AVANT



APRÈS



Parking du Champ de Foire végétalisé au sol et en ombrière.

COÛTS GLOBAUX ESTIMATIFS :

La Loi APER permet l'exemption de panneaux solaires sur les parkings de + 1 500 m², en raison d'un stationnement ombragé sur au moins la moitié de la surface. La renaturation des parkings avec ombrières végétalisées et au sol représente un coût d'investissement inférieur à celui des ombrières photovoltaïques.

Phase 1 : Diagnostic

- Audit sur les parcelles propices à l'infiltration des eaux
- Etude géotechnique : 10 000 €
- Diagnostic amiante et HAP sur enrobé : 5 000 € :
- Etude agronomie sur le choix des plantations : 5 000 €
- Etude de faisabilité technique (note de calcul, plan) : 20 000 €
- Etude sur le choix des espèces de la micro-forêt et de la renaturation des ombrières : 10 000 €
- Etude sur le revêtement de circulation : 10 000 €

Phase 2 : Désimperméabilisation et travaux d'infrastructures

- Retrait des enrobés : 25 à 40 €/m²
- Nivellement : 5 à 10 €/m²
- Fourniture et pose de dalles pavées végétalisées : 150 à 180 € le m²
- Mise en place de drain et raccordement au réseau existant : 40 à 60 € le ml
- Réalisation des terrassements pour fondations : 50 à 70 € le m³

Phase 3 : Pose des ombrières et végétations

- Fourniture : 300 à 800 €/m² (variation du prix selon le modèle)
- Pose de la structure : 80 à 150€/m²
- Végétalisation sol et ombrière : 110 à 350 €/m² selon les espèces

Phase 4 : Micro-forêt urbaine

- Préparation du sol, mise en place de terres végétales, plantation dense multi-strates : 30 à 60 €/m²

Phase 5 : Revêtement clair et perméable sur les allées piétonnes

- Préparation du sol : 30 à 70 €/m²
- Fourniture et pose d'un revêtement perméable et clair : 50 à 100 €/m²

Phase 6 : Installation d'un système d'arrosage intelligent

- Fourniture, livraison, pose et mise en service : entre 1300 € et 2000 € HT + 200 €/an de maintenance (HT) : coût unitaire

Si l'on retient un programme de désimperméabilisation comprenant la création de 5 000 m² de stationnements végétalisés (hors voiries et cheminements piétons), l'installation d'ombrières végétalisées sur environ 20 % des places et une végétalisation plus classique sur les autres espaces, ainsi que la mise en œuvre de revêtements clairs et perméables sur environ 1 200 m² de voiries piétonnes, ces différentes phases représentent le coût total du projet s'élèvera à environ un million d'euros, soit 165 000 € par an durant toute la durée de la mandature.

LES BÉNÉFICES : DAVANTAGE DE CONFORT THERMIQUE, UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET LA CRÉATION D'UN REPAIRE À BIODIVERSITÉ

Avec le scénario choisi, la température pourrait diminuer de -3°C à -6°C sous les arbres et surfaces végétalisées avec une variation selon l'heure et l'endroit. Le revêtement foncé actuellement utilisé peut atteindre 50 à 65 °C contre 25 à 35 °C pour un revêtement clair.

Sur les 2 ha renaturés, le projet peut viser l'atteinte de 50 espèces végétales permettant d'accueillir 50 espèces animales (insectes, invertébrés du sol, oiseaux, chauves-souris) tout en conservant la vocation événementielle du site.

Une micro-forêt de 500 m² représente un stockage de 12 à 18 tonnes CO₂ sur 20 à 30 ans.

La renaturation du parking améliore fortement le confort thermique, réduit les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs, offre un cadre de vie plus agréable, renforce l'attractivité visuelle du site, favorise le bien-être des usagers et contribue à une hausse de la valeur foncière du secteur.

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

- Restaurer des écosystèmes endommagés ou détruits afin de retrouver leur fonctionnalité
- Favoriser la biodiversité et les interactions écologiques
- Une gestion optimisée de la ressource eau grâce aux capteurs intelligents

ENJEUX CLIMATIQUES

- Réduire les impacts du changement climatique en créant des zones tampons
- Rafraîchir les villes grâce à la végétalisation et limiter les îlots de chaleur

ENJEUX POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

- Opportunité de renaturer en ville et de répondre aux objectifs du ZAN pour une ville durable et résiliente
- Hausse de la valeur des biens immobiliers situés à proximité

ENJEUX SOCIAUX ET SANITAIRES

- Améliorer la qualité de l'air
- Créer des îlots de fraîcheur en ville
- Offrir des espaces de bien-être
- Renforcer le cadre de vie et l'attractivité du territoire

**LE WWF ŒUVRE POUR METTRE
UN FREIN À LA DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL
DE LA PLANÈTE ET CONSTRUIRE
UN AVENIR OÙ LES HUMAINS
VIVENT EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda symbol WWF – World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France, 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.